



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
12 juillet 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire 2012

4-10 septembre 2012, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programme de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti

Assistance proposée : 26 millions de dollars, dont 12 millions à prélever sur le budget ordinaire et 14 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Quatre ans (2013-2016)

Cycle : Cinquième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Assistance proposée (en millions de dollars) :

<i>Domaine d'intervention du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé maternelle et néonatale	3,5	7,0	10,5
Planification de la famille	4,0	5,0	9,0
Disponibilité et analyse des données	2,0	2,0	4,0
Égalité des sexes et droits de la procréation	2,0	–	2,0
Coordination et aide au programme	0,5	–	0,5
Total	12,0	14,0	26,0



I. Analyse de la situation

1. La population d'Haïti était estimée à 10,2 millions en 2011; elle augmente à un taux annuel de 1,3 %. Plus de la moitié de la population vit en zone urbaine et 50 % de la population a moins de 22 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 61 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes.
2. Haïti est très vulnérable face aux catastrophes naturelles et c'est le pays le plus pauvre des Amériques. Une épidémie de choléra a fait suite au séisme dévastateur de janvier 2010. Le processus actuel de reprise après le sinistre et l'instabilité politique permanente entravent les efforts de développement.
3. Les résultats de l'enquête démographique et sanitaire nationale menée en 2011 n'ont pas encore été publiés. D'après l'enquête démographique et sanitaire de 2005/2006, le taux de mortalité maternelle atteint 630 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, ce qui en fait le plus élevé de la région. L'indice synthétique de fécondité est de 4,0 enfants par femme; le groupe d'âge 15-19 ans y contribue à hauteur de 8,4 %. Les besoins non satisfaits en matière de planification de la famille s'élèvent à 38 %. Le taux de mortalité infantile s'élève à 57 décès pour 1 000 naissances vivantes.
4. Le taux de prévalence du VIH stagne à 2,2 %. Le risque d'infection par le VIH est renforcé par la faible utilisation du préservatif au sein des groupes à haut risque. Chez les jeunes de 15 à 24 ans ayant une activité sexuelle à haut risque, 43,3 % des hommes et 29,2 % des femmes ont utilisé un préservatif au cours de leur dernier rapport.
5. Environ 53 % de la population n'a pas accès aux services de santé. Les obstacles à l'utilisation des services de santé sont les coûts élevés, leur rareté en zone rurale et les connaissances limitées en matière de santé et de droits de la procréation. Les jeunes sont les plus touchés, du fait de leur accès limité aux ressources et à l'information.
6. Les faiblesses du système de santé sont : a) le manque d'infrastructures et de personnel formé; b) le manque de soins obstétricaux et néonataux d'urgence; c) le faible pourcentage d'accouchements médicalisés (26 %); et d) les fréquents changements de politiques, qui limitent la prestation et la promotion des services de planification de la famille. Le séisme, qui a détruit les rares infrastructures de santé existantes, n'a pas seulement fait des victimes; il a également fait fuir le personnel qualifié vers les pays voisins. La violence sexiste est également un sujet préoccupant.
7. Le Gouvernement s'est engagé à traiter les problèmes de mortalité maternelle et d'inégalité entre les sexes et à investir en faveur de la jeunesse. Cet engagement se reflète dans les quatre priorités du plan stratégique pour le développement à long terme d'Haïti : a) « refonte » territoriale; b) « refonte » économique; c) reconstruction sociale; et d) remaniement institutionnel du pays. La disponibilité de données actualisées de qualité sur la dynamique des populations est indispensable pour soutenir la prise de décisions et les programmes de développement. Un recensement prévu en 2013 comblera les lacunes en la matière.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le FNUAP et le Gouvernement ont prolongé le programme de pays précédent (2009-2011) jusqu'en décembre 2012, afin de l'aligner sur le Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti et sur les priorités nationales.

9. En matière de santé de la procréation, les réalisations portent sur : a) l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique national de réduction de la mortalité maternelle, au travers de l'amélioration de l'accès aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence; b) la formation d'infirmières/sages-femmes et le lancement d'une réforme des études afin de promouvoir la profession; c) l'accroissement de la mise à disposition de services de qualité pour les soins obstétricaux et néonataux et la planification de la famille dans certains établissements de santé; et d) la fourniture d'une assistance humanitaire dans les régions touchées par le tremblement de terre.

10. Dans le domaine de la population et du développement, les aides se sont traduites par : a) l'intégration de données et de la dynamique des populations au document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et, suite au séisme, au programme de réhabilitation et de reconstruction et à l'évaluation des besoins après catastrophe; et b) l'élaboration de la politique nationale pour la jeunesse.

11. Dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, les réalisations portent sur le renforcement des capacités afin de : a) mobiliser la population sur la question de l'équité du statut des deux sexes; b) améliorer la législation sur la parenté responsable; c) élaborer une politique nationale visant à protéger les travailleuses du sexe; d) coordonner et soutenir les efforts de prévention et de répression de la violence sexiste, notamment après le tremblement de terre.

12. Selon l'évaluation finale du programme de pays, le FNUAP a répondu aux attentes des politiques et stratégies nationales. La multiplicité des projets et les performances limitées de certains partenaires de réalisation ont toutefois empêché la réalisation de certains objectifs du programme. Les enseignements tirés de l'expérience portent sur la nécessité de : a) cibler les interventions constructives et durables, conformément au mandat et aux capacités du FNUAP; b) intégrer au programme des approches humanitaires afin d'intervenir pour sauver des vies en matière de santé de la procréation en situation de crise; c) généraliser les approches de transfert des connaissances et des compétences aux professionnels haïtiens, au moyen d'une assistance technique et financière à destination des institutions publiques; d) participer aux mécanismes conjoints de gestion des Nations Unies et au financement commun afin de soutenir l'excellence opérationnelle; et e) recourir à l'exécution directe des programmes afin de pallier la faiblesse des capacités institutionnelles dans les environnements opérationnels complexes et de garantir une meilleure gestion des ressources.

III. Programme proposé

13. Le nouveau programme de pays (2013-2016) intègre les enseignements tirés des quatre précédents cycles d'assistance du FNUAP à Haïti. Le programme prend en compte : a) l'évaluation finale du programme (2009-2012); b) le nouveau Cadre

stratégique intégré (2013-2016), aligné sur le Plan stratégique national à long terme pour le développement d'Haïti (2030); c) le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d) les objectifs du Millénaire pour le développement; et e) le plan stratégique du FNUAP (2012-2013).

14. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré le cinquième programme de pays sous la direction du Ministère du plan et de la coopération extérieure, en consultation avec les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies et les donateurs.

15. Le programme s'inscrira dans le Cadre stratégique intégré, au travers de la reconstruction sociale. Les questions liées à la préparation et à la réponse aux crises humanitaires, aux besoins des femmes et des jeunes, au VIH et au sida, ainsi qu'à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, seront traitées en tant que thématiques intersectorielles, en mettant l'accent sur les plus pauvres et les exclus.

Santé maternelle et néonatale

16. Le domaine d'intervention « Santé maternelle et néonatale » du plan stratégique, lié à l'objectif de réduction de la mortalité maternelle du Cadre stratégique intégré, comporte un produit.

17. *Produit 1 : Capacité accrue du système national de santé à fournir tous les soins obstétricaux et néonataux de qualité, en prêtant une attention particulière aux secteurs défavorisés et aux besoins de la jeunesse.* Pour y parvenir, le FNUAP devra : a) fournir un appui technique pour former les infirmières et les sages-femmes afin qu'elles soient en mesure de prodiguer les soins obstétricaux et néonataux de base selon les normes et standards du Ministère de la santé; b) fournir une assistance technique au Ministère de la santé pour l'élaboration et le développement de normes institutionnelles afin de mettre en œuvre des programmes de qualité en matière de santé sexuelle et procréative, notamment à destination des adolescentes pauvres vivant en milieu rural; c) fournir un soutien global aux maternités pour la prestation de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité; d) fournir un appui technique et les produits de base afin d'intégrer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des plans de secours dans les zones à risque les interventions initiales essentielles en matière de santé de la procréation dans les situations d'urgence; e) promouvoir et développer des partenariats stratégiques en faveur de la santé maternelle, y compris dans les situations de crise humanitaire; et f) renforcer la capacité du Ministère de la santé à former les infirmières et les sages-femmes et à garantir leur bonne répartition sur le territoire et leur maintien en poste.

Planification de la famille

18. Le domaine d'intervention « Planification de la famille » du plan stratégique, lié à l'objectif de reconstruction sociale du Cadre stratégique intégré sur l'accès équitable aux services de santé, comporte un produit.

19. *Produit 1 : Aux plans national, régional et local, les établissements de santé sont davantage en mesure de garantir la fourniture des produits de base en matière de santé de la procréation, y compris les méthodes modernes de planification de la famille, et de soutenir des actions dans ce domaine afin de créer de la demande au sein des communautés, en prêtant une attention particulière aux besoins de la jeunesse.* Pour ce faire, il faudra : a) améliorer la coordination du système national

de fourniture des produits pour la santé de la procréation; b) développer des partenariats stratégiques avec la société civile et le secteur privé pour la prestation de services communautaires, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et de la jeunesse; c) former les prestataires de services de santé à fournir des services de qualité; d) soutenir la stratégie globale et le plan d'opérations en matière de santé de la procréation à destination des jeunes afin de garantir la disponibilité de services adaptés à leurs besoins, y compris la programmation concernant les préservatifs pour la prévention du VIH; e) fournir une assistance technique pour former les professionnels de l'administration et de la société civile à promouvoir et développer des services de santé sexuelle et procréative adaptés en fonction de l'âge, y compris la prévention du VIH durant la scolarité et dans les services de santé; et f) élaborer un plan de plaidoyer et de communication afin de soutenir les messages pédagogiques, les approches de pair à pair et les approches respectueuses des différences culturelles.

Disponibilité et analyse des données

20. Le domaine d'intervention « Disponibilité et analyse des données » du plan stratégique, lié à l'objectif de reconstruction sociale du Cadre stratégique intégré sur l'intégration des questions démographiques aux programmes de reconstruction et de développement, comporte deux produits.

21. *Produit 1 : Le système statistique national possède une capacité accrue à collecter, produire et diffuser des données socioéconomiques fiables ventilées par tranches d'âge afin d'améliorer les politiques de santé sexuelle et procréative aux échelons national et local.* Pour y parvenir, le FNUAP devra : a) fournir un appui technique et mobiliser des ressources en vue du sixième recensement général de la population et de l'habitat (2013); et b) former les agents de l'État à collecter, analyser et diffuser les données démographiques, y compris lors des crises humanitaires.

22. *Produit 2 : Le Gouvernement et les organisations de la société civile possèdent une capacité accrue à utiliser les données sociodémographiques pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes en matière de dynamique des populations, de jeunesse, d'égalité des sexes et de santé sexuelle et procréative.* Pour y parvenir, les stratégies du FNUAP consistent à : a) former les agents de l'État, la société civile et le monde universitaire à prendre en compte, dans les plans sectoriels de reconstruction et de développement, les aspects liés à la dynamique des populations, à la santé procréative, à l'égalité des sexes et à la jeunesse; b) élaborer, à partir des résultats et de l'analyse de la cinquième enquête démographique et sanitaire, une stratégie de plaidoyer fondée sur des données factuelles pour la santé maternelle et la planification de la famille à destination des populations les plus vulnérables, notamment des jeunes femmes et des adolescentes; c) renforcer les actions de plaidoyer fondé sur des données factuelles afin de promouvoir l'analyse et l'utilisation des données existantes sur les droits de la procréation et la violence sexiste.

Égalité des sexes et droits de la procréation

23. Le domaine d'intervention « Égalité des sexes et droits de la procréation » du plan stratégique, lié à l'objectif de reconstruction sociale du Cadre stratégique

intégré sur la prévention et la répression de la violence sexiste à l'encontre des groupes vulnérables, des femmes et des filles, comporte un produit.

24. *Produit 1 : Les institutions publiques et les organisations de la société civile ont renforcé leur capacité à concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes répondant aux attentes des jeunes en matière d'égalité des sexes, de santé et droits de la procréation, de violence sexiste et de prise en charge des victimes de cette violence, y compris en situation de crise humanitaire.* Pour y parvenir, le FNUAP devra : a) fournir une assistance technique pour mettre au point des outils et protocoles afin de former les institutions concernées à diriger et coordonner les efforts de prévention de la violence sexiste et de prise en charge des victimes de cette violence, y compris en situation de crise humanitaire; b) aider les organisations communautaires de femmes, d'hommes et de jeunes à promouvoir la santé de la procréation et la prévention de la violence sexiste; et c) soutenir la mise en œuvre de la politique nationale pour la jeunesse au moyen de la sensibilisation et de l'éducation par les pairs afin de prévenir la violence à l'encontre des jeunes femmes et des filles.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Pour garantir la qualité de ses programmes, le FNUAP aura de préférence recours à l'exécution directe pour leur mise en œuvre. Dans certains cas, il pourra utiliser la modalité d'exécution nationale pour travailler avec des partenaires sérieux. Le FNUAP continuera à suivre la performance de ses partenaires et à apporter périodiquement, au besoin, des modifications aux modalités de mise en œuvre. Le bureau du FNUAP en Haïti veillera à une analyse des risques conformément à la méthode normalisée de traitement des transferts en espèces. En cas de situation d'urgence, le FNUAP pourrait, conformément au programme de pays, reprogrammer les activités, en particulier par des mesures destinées à sauver des vies humaines, afin de répondre aux problèmes qui se posent alors.

26. Le FNUAP mettra le programme en œuvre sous la direction du Ministère du plan et de la coopération extérieure et conformément au cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Le FNUAP coopérera avec les organismes partenaires du système des Nations Unies au moyen de programmes conjoints et s'efforcera d'harmoniser la gestion et les approches opérationnelles afin de renforcer les capacités nationales et de produire des résultats.

27. Le FNUAP et le Gouvernement auront recours à des données de référence et à des données cibles pour l'évaluation des progrès réalisés. Ils effectueront également un examen à mi-parcours et une évaluation finale du programme qui leur permettront d'évaluer les réalisations et de suivre et améliorer les performances du programme. Le FNUAP publiera régulièrement les réalisations du programme et consignera les bonnes pratiques et les retours d'expérience, conformément à sa politique de diffusion de l'information. Le Gouvernement sera responsable de la sécurité du personnel et des biens du FNUAP. Le programme comportera des mesures préventives et d'atténuation des risques, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des budgets et des ressources, afin d'apporter les garanties nécessaires et de permettre la continuité des opérations.

28. Le bureau du FNUAP en Haïti comprend du personnel financé grâce au budget institutionnel du FNUAP, qui remplit des fonctions de gestion et de suivi de l'efficacité du développement. Le FNUAP affectera des ressources de programme au renforcement des capacités et compétences du personnel pour qu'il soit en mesure de fournir des données d'expérience technique et de programme ainsi qu'un appui à la gestion, ce qui permettra de recourir à l'exécution directe pour la mise en œuvre du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Haïti

Priorité nationale : Réduction de la mortalité maternelle

Objectif du Cadre stratégique intégré : Renforcer l'accès équitable des populations, notamment des groupes les plus vulnérables, aux services sociaux de base, en renforçant la capacité des institutions nationales à mettre en œuvre des politiques sociales et à proposer des services décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, points de référence et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Santé maternelle et néonatale</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <p>Point de référence : 630 décès maternels/100 000 naissances vivantes (à confirmer au moyen de la cinquième enquête démographique et sanitaire)</p> <p>Cible : 400/100 000</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de naissances se déroulant en présence de personnel de santé qualifié <p>Point de référence : 26 %</p> <p>Cible : 35 %</p>	<p><i>Produit 1</i> : Capacité accrue du système national de santé à fournir tous les soins obstétricaux et néonataux de qualité, en prêtant une attention particulière aux secteurs défavorisés et aux besoins de la jeunesse</p>	<p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de santé disposant des compétences et de l'équipement requis pour prodiguer les soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base, conformément aux normes et standards nationaux. <p>Point de référence : 5; Cible: 8</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'infirmières et de sages-femmes formées et déployées sur le terrain par l'intermédiaire du FNUAP, selon la carte sanitaire nationale <p>Point de référence : 18; Cible : 80</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de directions départementales de la santé soutenues dans la mise en œuvre d'un ensemble de services minimum pour la santé de la procréation dans des situations de crise <p>Point de référence : 2; Cible : 3</p>	<p>Ministères de la santé publique et de la population, de la condition féminine, et de la jeunesse; organisations non gouvernementales; organismes des Nations Unies</p>	<p>10,5 millions de dollars (3,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 7 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Disponibilité des services de base, notamment de services de santé de la procréation, et accès universel à ces services

Objectif du Cadre stratégique intégré : Renforcer l'accès équitable des populations, notamment des groupes les plus vulnérables, aux services sociaux de base, en renforçant la capacité des institutions nationales à mettre en œuvre des politiques sociales et à proposer des services décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence

<p>Planification de la famille</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence de la contraception (méthodes modernes) chez les femmes en âge de procréer <p>Point de référence : 18 %; Cible : 25 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Besoins non satisfaits en matière de planification de la famille <p>Point de référence : 38 %; Cible : 30 %</p>	<p><i>Produit 1</i> : Aux plans national, régional et local, les établissements de santé sont davantage en mesure de garantir la fourniture des produits de base en matière de santé de la procréation, y compris les méthodes modernes de planification de la famille, et de soutenir des actions dans ce</p>	<p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'établissements de santé soutenus par le FNUAP proposant au moins trois méthodes modernes de planification de la famille <p>Point de référence : 90 %; Cible : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions communautaires soutenues visant à promouvoir la demande en matière de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille 	<p>Ministères de l'éducation, de la santé publique et de la population, de la condition féminine, et de la jeunesse; réseaux de femmes et réseaux de jeunes; organisations non gouvernementales; organismes des Nations Unies</p>	<p>9 millions de dollars (4 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 5 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
--	--	--	---	--

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements de santé proposant au moins trois méthodes modernes de contraception Point de référence : 101; Cible : 110	domaine afin de créer de la demande au sein des communautés, en prêtant une attention particulière aux besoins de la jeunesse	Point de référence : 2; Cible : 5 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives soutenues visant à améliorer l'accès des jeunes aux services de santé sexuelle et procréative et à l'éducation en la matière Point de référence : 2; Cible : 4		
Priorité nationale : Promotion de l'égalité, de l'équité et de l'accès à l'égalité des chances pour le développement humain				
Objectif du Cadre stratégique intégré : Renforcer l'accès équitable des populations, notamment des groupes les plus vulnérables, aux services sociaux de base, en renforçant la capacité des institutions nationales à mettre en œuvre des politiques sociales et à proposer des services décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence				
Égalité des sexes et droits de la procréation <i>Indicateurs</i> : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques et programmes promouvant la santé et les droits de la procréation des femmes et des adolescentes et luttant contre la violence sexiste Point de référence : 2; Cible : 4 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions publiques ayant mis en place des mécanismes de mise en œuvre des lois, politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes et des droits de la procréation Point de référence : 2; Cible : 5	<i>Produit 1</i> : Les institutions publiques et les organisations de la société civile ont renforcé leur capacité à concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes répondant aux attentes des femmes et des jeunes en matière d'égalité des sexes, de santé et droits de la procréation, de violence sexiste et de prise en charge des victimes de cette violence, y compris en situation de crise humanitaire	<i>Indicateurs</i> : <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions publiques et d'organisations de la société civile soutenues pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et programmes sur l'égalité des sexes et les droits de la procréation Point de référence : 3; Cible : 4 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'experts techniques d'institutions publiques habilités à coordonner et diriger les efforts de lutte contre la violence sexiste, y compris en situation de crise humanitaire Point de référence : 30; Cible : 50 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations de la société civile soutenues par le FNUAP qui mènent des programmes de prévention de la violence sexiste et de prise en charge des victimes de cette violence, y compris en situation de crise humanitaire Point de référence : 10; Cible : 14	Ministères de l'éducation, de la santé publique et de la population, des affaires sociales, de la condition féminine, et de la jeunesse; réseaux de jeunes et réseaux de femmes; organisations non gouvernementales; organismes des Nations Unies	2 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires
Priorité nationale : Disponibilité des données pour la prise de décisions et notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques				
Objectif du Cadre stratégique intégré : Renforcer l'accès équitable des populations, notamment des groupes les plus vulnérables, aux services sociaux de base, en renforçant la capacité des institutions nationales à mettre en œuvre des politiques sociales et à proposer des services décentralisés de qualité, y compris dans les situations d'urgence				
Disponibilité et analyse des données <i>Indicateurs</i> : <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enquêtes nationales permettant d'évaluer les progrès 	<i>Produit 1</i> : Le système statistique national possède une capacité accrue à collecter, produire et diffuser des données	<i>Indicateurs</i> : <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'experts techniques soutenus par le FNUAP appartenant à certaines administrations habilités à collecter, analyser et diffuser les 	Ministères de l'économie et des finances, du plan, de la condition féminine, et de la jeunesse; Institut	4 millions de dollars (2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement</p> <p>Point de référence : 4; Cible : 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Recensement de la population et de l'habitat, en 2013 <p>Point de référence : 0; Cible : 1</p>	<p>socioéconomiques fiables ventilées par tranches d'âge aux échelons national et local.</p>	<p>données des enquêtes et des recensements, y compris en situation de crise humanitaire</p> <p>Point de référence : 25; Cible : 70</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations en mesure d'appliquer les directives du système statistique national pour la mise à jour de statistiques normalisées de la violence sexiste, de la santé sexuelle et procréative et de la jeunesse <p>Point de référence : 0; Cible : 4</p>	<p>haïtien de statistique; universités; organismes des Nations Unies</p>	<p>2 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
	<p><i>Produit 2 : Le Gouvernement et les organisations de la société civile possèdent une capacité accrue à utiliser les données sociodémographiques pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes en matière de dynamique des populations, de jeunesse, d'égalité des sexes et de santé sexuelle et procréative.</i></p>	<p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrations soutenues par le FNUAP afin d'utiliser les données actualisées des recensements et enquêtes pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes publics en matière de dynamique des populations, de jeunesse, d'égalité des sexes et de santé sexuelle et procréative <p>Point de référence : 0; Cible : 4</p>		<p>Total (coordination et aide aux programmes) : 0,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>